

Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet
déposée le 20 septembre 2016

« Sécurité routière – une vidéo de promotion de la sécurité des utilisateurs de l'espace public a-t-elle directement trouvé sa place aux archives de la Ville ? »

Rappel de l'interpellation

« Au cours de l'année 2015, la Ville de Lausanne a mis en valeur une vidéo, annoncée sous le sobriquet "Anastase", faisant la promotion de la sécurité routière en s'intéressant en particulier aux conséquences de l'inattention des usagers de l'espace urbain.

Cette vidéo a connu un très large succès en termes d'audience et elle a probablement joué un rôle significatif dans la promotion de la sécurité entre les utilisateurs de l'espace public lausannois, soit en particulier entre les piétons, les cyclistes, les automobilistes et les transports publics.

A notre connaissance la police de Lausanne a réalisé d'autres petits documentaires, tel que "Les deux vies de Sophie" avec l'ambition de diminuer les accidents de la circulation en ville qui sont dus à l'inattention des usagers.

Aujourd'hui, les acteurs et les promoteurs qui ont contribué à la mise en œuvre de ces documentaires s'étonnent de la fin abrupte de cette campagne. Le débat est ouvert pour savoir si ces documentaires ont finalement servi à cette campagne ! Selon diverses sources d'information, ce serait une décision politique partisane qui aurait mis un coup d'arrêt à cette intéressante campagne ».

Suivaient les quatre questions traitées ci-dessous.

Préambule

Dans le domaine de la prévention routière et de la prévention de la criminalité, il existe une coordination entre la Police cantonale vaudoise, la Police de Lausanne et les autres polices communales vaudoises. Grâce à l'organisation de la Police coordonnée, les campagnes de prévention dédiées à certaines problématiques sont identiques dans toutes les régions (p.ex. cambriolages, alcool au volant, etc.). Elles sont traitées et financées par la Police coordonnée, ce qui permet d'avoir des visuels identiques et une large couverture. D'autres thématiques, spécifiquement urbaines ou régionales, sont directement traitées par le corps de police concerné. Lausanne a notamment abordé des thèmes en lien avec le LEB, l'utilisation des vélos électriques ou encore les parcs en marche arrière.

En 2016, il y a eu 13 campagnes de prévention routière, 9 vaudoises et 4 lausannoises.

Il est à noter que plusieurs campagnes mises sur pied par la Police de Lausanne ont été reprises par d'autres polices comme la campagne sur le bruit, la maison des 3 règles d'or illustrée par Derib pour les classes enfantines, le film « Les 2 vies de Sophie » et, dernièrement, « Anastase : le tour de magie ».

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quelle analyse dresse la Municipalité des résultats obtenus en termes sécuritaires de la diffusion de la première vidéo de la campagne précitée ?

« Anastase : le tour de magie » a connu un énorme succès au moment de sa publication avec plusieurs millions de vues en Suisse et à l'étranger (près de 2 millions de vues rien que sur la plateforme Youtube). Les actions sur le terrain ont permis aux policiers de constater que beaucoup de piétons l'avaient vue, appréciée et soulignaient qu'ils avaient changé de comportement par la suite, par exemple en ne consultant plus leur Smartphone quand ils traversent la route. La police ne tient pas de statistique au sujet des accidents directement en lien avec les Smartphones, il n'est donc pas possible d'évaluer l'impact de cette campagne sous cet angle.

La Police de Lausanne a répondu favorablement à de nombreuses demandes d'institutions de prévention routière et de télévisions étrangères (jusqu'aux Etats-Unis) qui voulaient obtenir le droit d'utiliser le clip lors de leurs propres campagnes ou reportages. Plusieurs requêtes similaires sont encore parvenues depuis l'Allemagne ces dernières semaines.

Question 2 : La Municipalité peut-elle donner connaissance du mandat initial ainsi que du montant engagé dans cette campagne de promotion ?

Le mandat initial pour la campagne vélos consistait à mettre sur pied une campagne de prévention à l'intention des cyclistes qui ne respectent pas certaines règles de circulation et qui s'exposent dès lors à des accidents. Il était prévu de réaliser un spot de prévention, accompagné d'une campagne d'affichage, de flyers et d'actions préventives.

Le Corps de police n'a pas engagé de montant pour le spot de prévention, qui n'a pas abouti. Les montants engagés pour cette campagne (env. CHF 6'000.-) l'ont été pour la partie affiches et flyers.

Question 3 : Est-il exact que d'autres vidéos, réalisées en parallèle avec le film publicitaire précité, n'ont pas été diffusées dans le cadre de cette campagne ?

Non, un seul spot, devant être intitulé « Le cycliste », s'inscrivait dans le cadre de la campagne vélos. Il n'a pas été finalisé et n'a dès lors pas été diffusé. En outre, il est à relever qu'au fil des différentes campagnes de préventions ces dernières années, plusieurs clips ont été réalisés et diffusés.

Question 4 : Si les faits sont avérés, qu'elles sont les raisons qui ont motivé la suspension immédiate de cette campagne ?

En préambule, la Municipalité tient à préciser que la campagne de prévention vélos a eu lieu sous la forme initialement prévue d'affiches placardées en ville et de flyers distribués à la population. Le volet qui a été abandonné en cours de route ne concerne que la partie vidéo de la campagne. Avant que le film prévu dans le cadre de la campagne vélos ne soit finalisé, il a été présenté à la Direction du Corps de police. Le langage utilisé dans la chute du clip n'a pas convenu à ce dernier, étant trop éloigné de

l'image recherchée pour sa campagne de prévention. Dès lors, cet état de fait a été signalé aux réalisateurs, et une modification de la chute du clip leur a été demandée. En réponse, les réalisateurs ont affirmé que la modification demandée dénaturerait le projet et n'ont dès lors pas accepté de le modifier. Au vu de ce qui précède, le Corps de police ne s'est pas engagé plus avant dans cette réalisation, laissant le produit vidéo en mains des réalisateurs.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 10 novembre 2016.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

